

# L'authentification à deux facteurs

Last Modified on 03/26/2025 3:31 pm EDT

## Ce que vous devez savoir

Dans le cadre de notre engagement permanent en faveur de la sécurité, nous introduisons l'authentification à deux facteurs (2FA) pour le traitement des commandes sur le panneau de contrôle SimplePart.

À compter du 27 mars 2025, tous les utilisateurs accédant au panneau de contrôle devront activer l'authentification à deux facteurs afin d'assurer une couche supplémentaire de protection pour les données de votre entreprise et de vos clients. Cette mise à jour s'harmonise avec les meilleures pratiques de l'industrie et améliore la sécurité de vos transactions.

## Foire aux questions

Q: Comment puis-je m'inscrire à la 2FA?

Notre processus de connexion vous demandera d'entrer un numéro de téléphone mobile le 27 mars 2025 pour commencer votre inscription à la 2FA.

Q: Je n'ai pas ou ne souhaite pas utiliser de téléphone cellulaire. Y a-t-il une autre option?

L'authentification par message texte sera la méthode par défaut. L'authentification par adresse courriel sera également une option.

Q: Je me connecte à SimplePart via le portail d'authentification unique (SSO) en ligne de ma marque. Serai-je toujours tenu de configurer 2FA avec SimplePart?

Oui, tous les utilisateurs du panneau de contrôle SimplePart devront configurer 2FA.

Q: Nous n'avons qu'un seul identifiant pour notre concessionnaire. Devons-nous configurer un utilisateur pour chaque employé accédant au panneau de contrôle de SimplePart?

Oui, chacun de vos employés doit avoir son propre identifiant. Veuillez nous envoyer un courriel à [support@simplepart.com](mailto:support@simplepart.com) avec le prénom, le nom et l'adresse courriel de l'employé pour passer aux prochaines étapes.

Q: Puis-je utiliser un outil d'authentification tiers?

Non, pas pour le moment.

Q: Mon numéro de téléphone est situé en dehors des États-Unis. Est-ce que cela fonctionnera quand même ?

Absolument! Cette fonctionnalité soutiendra tous nos clients, quel que soit l'endroit.

Q: À quelle fréquence devrai-je réauthentifier la 2FA?

Vous devrez vérifier votre identité tous les 30 jours. Notez que cela peut changer au fil du temps à mesure que les exigences de nos activités changent.

Q: Que se passe-t-il si je perds mon appareil ou que je dois changer le numéro de téléphone ou l'adresse courriel associé à mon identifiant?

Pas de problème! Veuillez communiquer avec [support@simplepart.com](mailto:support@simplepart.com) pour obtenir de l'aide.

Vous avez d'autres questions ou préoccupations? Envoyez-nous un courriel à [support@simplepart.com](mailto:support@simplepart.com). Nous sommes là pour vous aider!

---